



Auditor General of Canada  
Vérificatrice générale du Canada



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil national de recherches du Canada  
et au ministre de l'Industrie

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Conseil national de recherches du Canada (le Conseil) au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil national de recherches* et ses règlements et aux règlements administratifs du Conseil.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada  
Le 28 juin 2006

## Conseil national de recherches Canada

### Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du Conseil. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux directives de fin d'exercice émises par le Bureau du contrôleur général, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Conseil. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Conseil concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le Conseil.

Le Comité de vérification, d'évaluation et de gestion du risque du Conseil national de recherches du Canada, qui fut créé en juin 2005, doit s'assurer que les procédures d'examen nécessaires sont en place, obtenir les résultats des vérifications et des évaluations, surtout en ce qui concerne l'information de nature délicate ou les questions qui suscitent des préoccupations, et être informé des mesures correctives que la direction a prises ou prévoit prendre.

Les états financiers du Conseil ont fait l'objet d'une vérification par la vérificatrice générale du Canada, le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

Le président,



Dr Pierre Coulombe

Le chef de la direction financière,



Daniel Gosselin, FCA

Ottawa, Canada  
Le 28 juin 2006

**Conseil national de recherches du Canada**  
**État de la situation financière**  
**31 mars**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	177 097	165 984
Débiteurs et avances (note 5)	21 089	25 949
Stocks destinés à la revente	3 589	3 334
Immobilisations destinées à la vente (note 8)	7 630	7 630
Placements en actions (note 6)	1 055	803
Placements de fonds de dotation (note 7)	4 077	3 925
	<u>214 537</u>	<u>207 625</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	5 470	4 389
Stocks destinés à la consommation	2 216	2 418
Immobilisations (note 8)	543 824	528 579
	<u>551 510</u>	<u>535 386</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<u><b>766 047</b></u>	<u><b>743 011</b></u>
<b>PASSIFS ET AVOIR DU CANADA</b>		
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	123 471	109 696
Indemnités de vacances et congés compensatoires	36 986	33 552
Revenus reportés (note 10)	42 794	30 837
Avantages sociaux futurs (note 11)	55 269	49 571
Passif environnemental (note 12)	300	300
	<u>258 820</u>	<u>223 956</u>
<b>Avoir du Canada</b>	<b>507 227</b>	<b>519 055</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DU CANADA</b>	<u><b>766 047</b></u>	<u><b>743 011</b></u>

Passif éventuel (note 12) et obligations contractuelles (note 13)

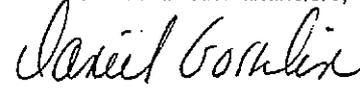
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

Le président,

  
 Dr Pierre Coulombe

Le chef de la direction financière,

  
 Daniel Gosselin, FCA

**Conseil national de recherches du Canada**  
**État des résultats**  
**Exercice terminé le 31 mars**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2006</u> <u>(Note 3)</u>
<b>Charges (note 14)</b>	
Recherche et développement	566 534
Soutien technologique et industriel	266 296
	<u>832 830</u>
<b>Revenus (note 15)</b>	
Recherche et développement	96 363
Soutien technologique et industriel	63 503
	<u>159 866</u>
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<u><u>672 964</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Conseil national de recherches du Canada**  
**État de l'avoir du Canada**  
**Exercice terminé le 31 mars**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2006</u> <u>(Note 3)</u>
<b>Avoir du Canada, début de l'exercice</b>	519 055
Coût de fonctionnement net	(672 964)
Encasse nette fournie par le gouvernement (note 4)	624 083
Variation du montant à recevoir du Trésor	11 113
Services reçus gratuitement (note 16)	<u>25 940</u>
 <b>Avoir du Canada, fin de l'exercice</b>	 <u><u>507 227</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Conseil national de recherches du Canada**  
**État des flux de trésorerie**  
**Exercice terminé le 31 mars**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2006</b> <b>(Note 3)</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>	
Coût de fonctionnement net	672 964
Éléments n'affectant pas l'encaisse	
Amortissement des immobilisations	(57 916)
Gain sur cession de placements en actions	1 935
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	( 490)
Services reçus gratuitement (note 16)	(25 940)
Variations dans l'état de la situation financière	
Diminution des débiteurs et avances	(4 860)
Augmentation des stocks destinés à la revente	255
Augmentation des placements de fonds de dotation	152
Augmentation des charges payées d'avance	1 081
Diminution des stocks destinés à la consommation	( 202)
Augmentation des passifs	(34 864)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>552 115</u>
<b>Activités d'investissement</b>	
Acquisition d'immobilisations	74 334
Produit de cession de placements en actions	(1 683)
Produit d'aliénation d'immobilisations	( 683)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	<u>71 968</u>
<b>Activités de financement</b>	
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada (note 4)	<u>(624 083)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Conseil national de recherches Canada

### Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

---

#### 1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil national de recherches du Canada (le « Conseil ») a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* (la Loi) et est un établissement public conformément à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Conseil a pour objectifs de créer et d'acquérir des connaissances scientifiques et techniques pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de développement économique, régional et social et d'en promouvoir l'application, ainsi que d'encourager l'utilisation de l'information scientifique et technique par le public et le gouvernement du Canada.

Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, le Conseil fait rapport en fonction des programmes d'activités suivants :

- recherche et développement;
- soutien technologique et industriel.

Ces programmes d'activités incluent également les priorités du Conseil consistant à favoriser le développement de grappes technologiques viables capables de créer de la richesse et du capital social, et à administrer le programme de manière à assurer la viabilité de l'organisation.

#### 2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux directives de fin d'exercice publiées par le Bureau du contrôleur général, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

##### a) Crédits parlementaires

Le Conseil est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Conseil ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 4 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

##### b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Conseil fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Conseil est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Conseil sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement.

##### c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Conseil peut puiser au Trésor sans crédit supplémentaire.

## d) Revenus / Revenus reportés

- Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- Les revenus provenant des droits de licence, des projets conjoints de recherches et d'autres sources sont déposés au Trésor et le Conseil peut les utiliser.
- Les droits de licence perçus pour les périodes de licence d'exercices ultérieurs sont comptabilisés à titre de revenus reportés et amortis sur la période de licence.
- Les fonds reçus de tiers à des fins déterminées sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés et sont constatés comme revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- Les apports liés aux immobilisations louées sont reportés et amortis aux résultats selon la même méthode que pour les immobilisations amortissables connexes.

## e) Charges

- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, tandis que les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

## f) Avantages sociaux futurs

## i) Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Conseil au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Conseil découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Conseil n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

## ii) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans les contrats de travail ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation découlant des avantages sociaux gagnés par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

## g) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

## h) Contributions remboursables avec condition

Les contributions remboursables avec condition sont des contributions remboursables en tout ou en partie lorsque les conditions établies dans l'entente se réalisent. Par conséquent, elles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière uniquement lorsque les conditions établies dans l'entente sont satisfaites; elles sont alors comptabilisées comme débiteur et en réduction des charges au titre de paiements de transfert. Une provision estimative pour l'irrecouvrabilité est comptabilisée au besoin.

## i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

## j) Passifs environnementaux

Les passifs environnementaux reflètent les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés. À partir des meilleures estimations de la direction, on comptabilise un passif et une charge lorsque la contamination se produit ou lorsque le Conseil est mis au courant de la contamination et est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. S'il n'est pas possible de déterminer la probabilité de l'obligation du Conseil d'assumer ces coûts ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, les coûts sont présentés à titre de passif éventuel dans les notes complémentaires aux états financiers.

## k) Stocks

Les stocks destinés à la revente et à la consommation sont inscrits au moindre du coût (selon la méthode du coût moyen) ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est imputé aux charges de fonctionnement dans l'exercice où les articles sont vendus ou utilisés.

## l) Placements en actions

Les placements en actions comprennent des actions dans des sociétés publiques et privées. Les placements en actions du Conseil sont typiquement obtenus en raison de négociations de règlement de dettes ou en raison d'opérations non monétaires (le Conseil fournit de l'aide financière à des conditions avantageuses aux sociétés par l'accès à la propriété intellectuelle, au matériel et à l'espace d'incubation dans les laboratoires) et sont enregistrés à la juste valeur. La juste valeur est fondée sur le prix du marché. Si la juste valeur devient inférieure au coût et que cette moins-value est jugée durable, la valeur des placements en actions est réduite à la juste valeur. Si les estimations des opérations non monétaires ne peuvent être déterminées, les placements en actions sont comptabilisés à leur valeur nominale.

## m) Placements de fonds de dotation

Les dotations sont des dons affectés assujettis à des restrictions externes stipulant que les ressources doivent être maintenues en permanence. Les revenus de placements des dotations ne peuvent servir qu'aux fins établies par les donateurs.

Les dotations sont comptabilisées à titre d'actif si l'on peut raisonnablement estimer le montant à recevoir et que la perception finale est raisonnablement garantie. Les revenus de dotation sont inscrits à titre de revenus reportés et comptabilisés comme revenus dans l'exercice où les charges afférentes sont engagées.

Les fonds reçus pour les dotations sont investis dans des obligations et comptabilisés au coût non amorti. La prime ou l'escompte déterminé au moment de l'acquisition est amorti jusqu'à l'échéance de l'obligation. La juste valeur des obligations est fondée sur le prix du marché.

## n) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises figurent à la note 15 sous la rubrique autres revenus.

## o) Immobilisations

Toutes les immobilisations et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les apports en immobilisations sont enregistrés à la valeur marchande, et ce, à la date de l'apport. Le Conseil n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art ou les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les biens acquis selon les contrats de location-acquisition sont au départ inscrits à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. Les immobilisations destinées à la vente sont enregistrées au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente. Aucun amortissement n'est enregistré pour cette catégorie de biens. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Terrains	Sans objet
Bâtiments et installations	25 ans
Travaux et infrastructure	25 ans
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Véhicules	5 ans
Aéronef	10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois en service, selon la catégorie d'immobilisations
Immobilisations louées	Selon la catégorie d'immobilisations

Lorsque le Conseil conclut à une valeur nominale des baux pour des terrains, l'opération est traitée comme une opération non monétaire et enregistrée à la juste valeur. La juste valeur de l'opération est fondée sur le prix du marché. Si les estimations des opérations non monétaires ne peuvent être déterminées, le montant de l'opération est enregistré à la valeur nominale.

## p) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada et aux directives de fin d'exercice publiées par le Bureau du contrôleur général, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif pour les indemnités de départ, la provision pour mauvaises créances et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### 3. Chiffres correspondants

Cet exercice est le premier où un ensemble d'états financiers, comprenant un état de la situation financière, un état des résultats, un état de l'avoir du Canada et un état des flux de trésorerie, est préparé conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Il n'est ni pratique ni rentable pour le Conseil de présenter certains montants comparatifs, étant donné que certains renseignements nécessaires ne sont pas immédiatement disponibles et que certains montants de l'exercice précédent ne pouvaient être corroborés avec un certain degré de précision.

### 4. Crédits parlementaires

Le Conseil reçoit la plus grande partie de son financement par des crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés à l'état des résultats et à l'état de la situation financière d'un exercice donné peuvent être financés par des crédits parlementaires des exercices précédents, actuel ou ultérieurs. En conséquence, le Conseil affiche des résultats de fonctionnement nets différents pour l'exercice, sur la base des fonds gouvernementaux, par rapport à la comptabilité d'exercice. Le rapprochement des différences est présenté dans les tableaux qui suivent :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)

2006

<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>672 964</b>
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net mais non sur les crédits :	
Ajouter (déduire) :	
Revenus	159 866
Ententes financières	(58 842)
Amortissement des immobilisations	(57 916)
Services reçus gratuitement	(25 940)
Décassements pour les comptes à fins déterminées	(20 994)
Avantages sociaux futurs	(5 698)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(3 434)
Augmentation des paiements tenant lieu d'impôts fonciers à verser	(670)
Augmentation des frais de litiges à payer	(538)
Perte sur l'allénation d'immobilisations	(490)
Charges liées à Justice Canada	(486)
Recouvrement de mauvaises créances	745
Remboursement des charges des exercices antérieurs	719
Autres	109
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net mais non sur les crédits	<u>(13 569)</u>
Rajustements pour les éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net mais en ayant une sur les crédits :	
Ajouter (déduire) :	
Acquisitions d'immobilisations et ajouts aux actifs en construction	74 334
Augmentation des charges payées d'avance	1 081
Augmentation des stocks	53
Total des éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net mais en ayant une sur les crédits	<u>75 468</u>
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>734 863</b>

## b) Rapprochement des crédits parlementaires votés et des crédits de l'exercice en cours utilisés

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2006</b>
Crédits parlementaires votés :	
Crédit 55 – Dépenses de fonctionnement	356 428
Crédit 55 – Mandat spéciaux de la gouverneure générale	37 877
Crédit 60 – Dépenses en capital	53 919
Crédit 60 – Mandat spéciaux de la gouverneure générale	13 548
Crédit 65 – Subventions et contributions	113 760
Crédit 65 – Mandat spéciaux de la gouverneure générale	27 070
Montants législatifs :	
Revenus selon article 5(1) de <i>la Loi sur le Conseil national de recherches</i>	125 839
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	56 606
Produit de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	683
Frais d'agences de recouvrement	66
Moins :	
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(40 628)
Crédits périmés	(10 305)
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>734 863</b>

## c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2006</b>
Encaisse nette fournie par le gouvernement	624 083
Revenus	159 866
Recettes et dépenses sans incidence sur les crédits parlementaires	(88 658)
Variation du montant à recevoir par le Trésor	
Diminution des débiteurs et avances	4 860
Augmentation des placements de fonds de dotation	(152)
Augmentation des passifs	34 864
<b>Crédits de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>734 863</b>

**5. Débiteurs et avances**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Débiteurs de tierces parties	18 642	22 105
Débiteurs d'autres ministères et organismes	3 536	5 690
Avances aux employés	54	65
	<u>22 232</u>	<u>27 860</u>
Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(1 969)	(2 429)
	<u>20 263</u>	<u>25 431</u>
Contributions remboursables	7 553	1 314
Moins : provision pour irrécouvrabilité	(6 727)	(796)
Contributions remboursables nettes	<u>826</u>	<u>518</u>
<b>Total</b>	<b>21 089</b>	<b>25 949</b>

**6. Placements en actions**

Les placements en actions comprennent des actions dans les sociétés publiques et privées. De tous les portefeuilles de placement où le Conseil tient une participation dans les capitaux propres, trois étaient pour des règlements de dettes pour une valeur totale de 537 135 \$ (trois évalués à 537 135 \$ en 2005) et vingt-deux ont été obtenus par des opérations non monétaires (vingt et un en 2005), dont onze sont maintenant inactifs ou ont déclaré faillite. Un estimé pour les opérations non monétaires ne peut être déterminé dû au fait que la valeur de l'aide financière est fortement spéculative.

La juste valeur des placements en actions au 31 mars 2006 était 1 567 687 \$ (2005 - 971 996 \$).

**7. Placements de fonds de dotation**

Le compte a été créé en application de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de feu H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du revenu annuel net du fonds de dotation sert à financer annuellement le prix H.L. Holmes. Ce prix offre aux étudiants de niveau post-doctoral la possibilité d'étudier à des écoles supérieures ou instituts de recherches de réputation mondiale sous la direction de chercheurs de renom.

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2006</b>
Encaisse et placements affectés, début de l'exercice	3 925
Revenu net de la dotation	232
Prix donnés	(80)
Encaisse et placements affectés, fin de l'exercice	<u>4 077</u>

Le portefeuille a connu un rendement effectif moyen de 5,53 % (5,07 % en 2005) et un terme à échéance moyen de 5,21 années au 31 mars 2006 (4,78 années au 31 mars 2005). La valeur marchande des placements de dotation au 31 mars 2006 était de 4 135 889 \$ (2005 - 4 038 972 \$).

## 8. Immobilisations

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette 2006	Valeur comptable nette 2005
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture		
Terrains	10 912	-	-	10 912	-	-	-	-	10 912	10 912
Bâtiments et installations	544 111	359	34 829	579 299	(272 317)	(21 458)	-	(293 775)	285 524	271 794
Travaux et infrastructure	19 454	13	730	20 197	(10 734)	(695)	-	(11 429)	8 768	8 720
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	416 458	31 623	(7 906)	440 175	(250 615)	(26 896)	6 787	(270 724)	169 451	165 843
Matériel informatique	72 836	4 302	(9 491)	67 647	(57 751)	(5 188)	9 425	(53 514)	14 133	15 085
Logiciels	6 529	1 474	4 236	12 239	(1 603)	(1 822)	1	(3 424)	8 815	4 926
Véhicules	2 554	350	(193)	2 711	(1 930)	(239)	171	(1 998)	713	624
Aéronef	10 348	295	-	10 643	(8 833)	(187)	-	(9 020)	1 623	1 515
Améliorations locatives	3 907	-	-	3 907	(2 618)	(1 031)	-	(3 649)	258	1 289
Actifs en construction	40 871	35 918	(39 762)	37 027	-	-	-	-	37 027	40 871
Immobilisations louées	10 000	-	-	10 000	(3 000)	(400)	-	(3 400)	6 600	7 000
<b>Total</b>	<b>1 137 980</b>	<b>74 334</b>	<b>(17 557)</b>	<b>1 194 757</b>	<b>(609 401)</b>	<b>(57 916)</b>	<b>16 384</b>	<b>(650 933)</b>	<b>543 824</b>	<b>528 579</b>

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 est de 57 915 678 \$.

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil a conclu huit baux pour des terrains (huit en 2005) pour un coût annuel nominal de un dollar avec des universités. Dans ces cas, le Conseil possède le bâtiment sur le terrain loué. La juste valeur de ces opérations non monétaires ne peut pas être déterminée.

Le 21 mars 1996, le Conseil a conclu une opération non monétaire, soit un bail avec l'Université Western de l'Ontario pour la relocalisation de l'Institut des technologies de fabrication intégrée (ITFI) par lequel la propriété louée a été fournie au Conseil pendant vingt-cinq années à un coût nominal de un dollar. Le Conseil n'a aucun engagement envers l'Université Western de l'Ontario autre que la relocalisation de l'institut. Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation louée à sa juste valeur de 10 millions de dollars. L'amortissement annuel de l'immobilisation de 400 000 \$ est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

Le 28 mars 2002, le Conseil a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Alberta, un bail pour le nouvel Institut national de nanotechnologie (INN), par lequel la propriété louée a été fournie au Conseil à un coût nominal de un dollar pendant une période finissant au plus tard le 25 juillet 2007. L'opération a été comptabilisée comme un contrat de location-exploitation où un revenu et une charge de 342 000 \$ ont été enregistrés.

Le 12 décembre 2002, le Conseil a conclu une entente avec l'Université de Colombie-Britannique d'abandonner un bail pour un terrain existant et le bâtiment s'y rattachant pour 15 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé et présenté comme revenu reporté (4,9 millions de dollars en 2005) jusqu'à sa cession en 2007.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des immobilisations destinées à la vente:

<i>(en milliers de dollars)</i>	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2006	Valeur comptable nette 2005
Immobilisations destinées à la vente	10 674	(3 044)	7 630	7 630

### 9. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006	2005
Fournisseurs	98 175	88 023
Sommes à payer aux autres ministères et organismes fédéraux	15 339	13 139
Salaires et avantages sociaux à payer	7 965	6 464
Taxes de vente à payer	1 127	1 007
Retenues de garantie	865	1 063
Total	123 471	109 696

### 10. Revenus reportés

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006
<b>Revenus reportés – comptes à fins déterminées</b>	
Solde, début de l'exercice	11 054
Fonds reçus	22 536
Revenus comptabilisés	(20 994)
Solde, fin de l'exercice	12 596
<b>Revenus reportés – autres</b>	
Solde, début de l'exercice	12 783
Fonds reçus	18 614
Revenus comptabilisés	(7 799)
Solde, fin de l'exercice	23 598
<b>Revenus reportés – apports liés aux immobilisations louées</b>	
Solde, début de l'exercice	7 000
Apports reçus	-
Apports comptabilisés comme revenus	(400)
Solde, fin de l'exercice	6 600
Total	42 794

### 11. Avantages sociaux futurs

Les employés du Conseil ont droit à des avantages sociaux spécifiques en fin d'emploi ou à la retraite, tels que le prévoient les diverses conventions collectives ou conditions d'emploi.

#### a) Prestations de retraite

Le Conseil et tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent jusqu'à un maximum de 35 ans à un taux de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par

la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées au Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et indexées à l'inflation.

La charge de 41 888 165 \$ représente approximativement 2,6 fois les cotisations des employés. Les employés et le Conseil versent des cotisations à l'égard du coût du régime. Au 31 mars 2006, les cotisations étaient comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2006</b>
Cotisations du Conseil	41 888
Cotisations des employés	15 818

La responsabilité du Conseil à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents et déficits actuariels sont comptabilisés aux états financiers du gouvernement du Canada, à titre de promoteur du régime.

#### b) Indemnités de départ

Le Conseil verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les indemnités seront prélevées sur les crédits futurs. Voici les indemnités de départ au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2006</b>
Obligation au titre des indemnités constituées, début de l'exercice	49 571
Charges pour l'exercice	8 707
Prestations versées pendant l'exercice	(3 009)
Obligations au titre des indemnités constituées, fin de l'exercice	55 269

## 12. Passif éventuel

### a) Passif environnemental

Les éléments de passif sont comptabilisés afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque le Conseil est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Le Conseil a identifié un site (un site en 2005) où des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 300 000 \$ (300 000 \$ en 2005) a été constaté. Les efforts déployés par le Conseil pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels pour des sites nouvellement établis ou des modifications aux estimations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par le Conseil pendant l'exercice où ils seront connus.

### b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du Conseil dans le cours normal de ses activités. Certains de ces passifs éventuels peuvent devenir des passifs réels quand un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire, et une évaluation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers du Conseil.

Au 31 mars 2006, le Conseil faisait état de dix-sept réclamations non réglées (onze en 2005) dont cinq (aucune en 2005) étaient reliées à des frais susceptibles de devenir un passif. À l'heure actuelle, un de ces passifs probables ne peut être déterminé tandis que quatre peuvent être raisonnablement estimés. Par conséquent, une provision de 537 600 \$ (aucune en 2005) a été comptabilisée selon l'évaluation juridique de ce passif éventuel.

Quant à la réclamation pour laquelle l'évaluation de la perte ne peut être déterminée, l'Association des employés du Conseil de recherches (AECR) a fait une plainte sur l'équité salariale, en 1999-2000, contre le Conseil, alléguant que de la discrimination basée sur le sexe s'était produite entre 1985 et 2000. L'AECR a demandé que le Conseil augmente rétroactivement les taux de salaire des employés pour remédier à la discrimination. La direction est d'avis que les résultats de la plainte causeront une perte pour le Conseil. L'impact financier potentiel pourrait être significatif, toutefois, le montant du passif ne peut être raisonnablement estimé. Ainsi, aucun passif n'a été enregistré dans les états financiers. Ce passif sera comptabilisé par le Conseil au cours de l'exercice où le montant de la perte pourra être raisonnablement estimé.

### 13. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Conseil peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le Conseil sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2008	2009	2010	2011 et au-delà	Total
Paiements de transfert	104 520	64 932	55 898	55 000	24 000	304 350
Contrats de location-exploitation	7 391	1 977	885	235	73	10 561
<b>Total</b>	<b>111 911</b>	<b>66 909</b>	<b>56 783</b>	<b>55 235</b>	<b>24 073</b>	<b>314 911</b>

### 14. Charges

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006
Salaires et avantages sociaux futurs	395 985
Subventions et contributions	129 902
Services publics, fournitures et approvisionnements	87 746
Services professionnels	64 044
Amortissement	57 916
Transports et communications	26 667
Mauvaises créances	23 879
Réparation et entretien	17 616
Versements tenant lieu d'impôts fonciers	15 373
Locations	5 460
Information	4 492
Prix	2 261
Coût des biens vendus	838
Perte sur aliénation d'immobilisations	490
Autres	161
<b>Total</b>	<b>832 830</b>

**15. Revenus**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2006</b>
Vente de biens et services	
Droits et privilèges	5 834
Location et utilisation des immobilisations	3 060
Services de nature non réglementaire et autres droits et frais	56 097
Vente de biens et de produits d'information	11 981
	<hr/>
	76 972
Ententes financières	58 842
Revenus de projets conjoints et d'accords de partage des coûts	20 994
Gain sur cession de placements en actions	1 935
Autres	1 123
<b>Total</b>	<hr/> <b>159 866</b> <hr/>

**16. Opération entre apparentés**

En vertu du principe de propriété commune, le Conseil est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Conseil conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Voir les notes 5 et 9 pour les comptes débiteurs et créditeurs auprès d'autres ministères et organismes. De plus, au cours de l'exercice, le Conseil a reçu des services, sans frais, d'autres ministères. Ces services fournis gratuitement ont été comptabilisés comme suit à l'état des résultats du Conseil :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2006</b>
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires fournies par le Conseil du Trésor	24 478
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	427
Services juridiques fournis par Justice Canada	376
Prestations d'accidents du travail fournies par Ressources humaines et Développement social Canada	336
Services de paye fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	163
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	160
<b>Total</b>	<hr/> <b>25 940</b> <hr/>

Les services juridiques fournis par Justice Canada totalisent 862 638 \$. De ce montant, des services pour 376 326 \$ ont été fournis gratuitement.

**17. Instruments financiers**

Les instruments financiers du Conseil se composent de débiteurs et avances, de placements, de créditeurs et charges à payer ainsi que de revenus reportés. Sauf mention contraire, la direction est d'avis que le Conseil n'est pas exposé à des risques importants en matière d'intérêts, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire aux présents états financiers, la direction est d'avis que les valeurs comptables des instruments financiers correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance prochaine.